

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1196

19 juin 2007

SOMMAIRE

Arcelor Dommeldange S.à r.l.	57363	G & P Properties S.à r.l.	57365
Bank Hofmann Technical Strategies	57362	IHL	57397
Benelux Construct S. à r.l.	57378	Lirvest S.à r.l.	57387
Camberwell S.à r.l.	57388	LTR	57388
Commercial Union International Life S.A.	57386	Mc Clou S.A.	57397
CORSAIR (Luxembourg) N°18 S.A.	57385	Mirinvest Fund Conseil S.A.	57374
CORSAIR (Luxembourg) N°1 S.A.	57384	Mir Théâtre S.A.	57382
CORSAIR (Luxembourg) N°2 S.A.	57383	Mondo International S.A.	57364
Delta Lloyd L	57388	Montepaschi Luxembourg S.A.	57364
Eaton Holding IV S.à r.l.	57398	Novacap Luxembourg (Participation 1) S.C.A.	57366
Elgin Credit Plus (Germany) S.A.	57385	Nuovo Pignone International Sàrl	57407
Elgin Credit Plus S.A.	57384	Paribas Trust Luxembourg S.A.	57385
Europe Services S.à r.l.	57363	Plazza Investments & Properties S.à r.l.	57384
Europlan Leasing SPV S.A.	57383	RSHB Capital S.A.	57408
Eurotecnica Melamine	57407	Rumba S.A.	57386
Foncière Rocade	57386	SBRE RR Comm 1 S.à r.l.	57379
Fulvinvestment International S.A.	57407	SBRE RR Comm 2 S.à r.l.	57374
Garlaban Holding S.A.	57366	S-Sens-Ciel Sàrl	57383
Gavia Holding S.A.	57408	Turf Capital S.A.	57365
Generali Real Estate Fund	57370	Universeal Europe S.A.	57363
G Finance Luxembourg	57364	Urquijo Fondos KBL	57362
Ginny (Luxembourg) S.à r.l.	57387		
Glibro Holding S.A.	57365		

Bank Hofmann Technical Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 96.867.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire avec effet au 29 décembre 2006

Il est décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Werner Rutsch, résidant professionnellement 27, Talstrasse CH-8022 Zurich en tant qu'Administrateur de la Société.
- de coopter Monsieur Daniel Kornmann, résidant professionnellement 26, Claridenstrasse CH-8022 Zurich en tant qu'Administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Werner Rutsch.
- que Monsieur Daniel Kornmann terminera le mandat de son prédécesseur.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires de ratifier la cooptation de Monsieur Daniel Kornmann en tant qu'Administrateur.

Certifié conforme et sincère
Pour BANK HOFMANN TECHNICAL STRATEGIES
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007055688/526/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02591. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Urquijo Fondos KBL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 65.496.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire le 2 octobre 2006

Le Conseil d'Administration décide:

- de coopter, avec effet au 2 octobre 2006, Monsieur José Antonio Pérez Roger et Madame Natalia Dominguez Ferrer comme Administrateurs en remplacement de Messieurs Carmen Ortiz Castano et Alfonso Tolcheff Alvarez, démissionnaire et ce sous réserve de l'accord de la CSSF.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur José Antonio Pérez Roger et Madame Natalia Dominguez Ferrer.
- que Monsieur José Antonio Pérez Roger et Madame Natalia Dominguez Ferrer terminent le mandat de leur prédécesseurs.

Adresses:

- Pérez Roger José Antonio + Dominguez Ferrer Natalia, Sena 12, 08174, San Cugat del Valles, Espagne
- Ortiz Castano Carmen + Tolcheff Alvarez Alfonso, Principe de Vergara 131, 28002, Madrid, Espagne

Certifié conforme et sincère
Pour URQUIJO FONDOS KBL
KREDIETRUST LUXEMBOURG SA
Signatures

Référence de publication: 2007055691/526/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02664. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Arcelor Dommeldange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.200.000,00.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 17.594.

—
Extrait de la résolution écrite prise par le Conseil d'Administration

1. Nomination d'un délégué à la gestion journalière:

Le Conseil d'Administration décide de déléguer la gestion journalière de la société à Monsieur Joseph Hollman, avec adresse professionnelle au rue de la Cimenterie, L-1337 Luxembourg.

La résolution ci-dessus est prise avec effet au 1^{er} avril 2007.

Luxembourg, le 6 avril 2007.

Pour extrait conforme

J.-M. Dengler / R. Dockendorf

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007055723/571/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04151. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Universeal Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4732 Pétange, 3-5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 77.679.

—
Extrait des décisions lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Pétange le 13 septembre 2006

1) L'Assemblée décide de renouveler les mandats de l'administrateur-délégué et administrateur M. Bauer Pascal, demeurant à B-6750 Musson 27, rue du Vivier jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

2) L'Assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs M. Wallet Claude, demeurant à Paris 18^{ième} (France) 25, rue Lepic et de M. Mason John, demeurant à Field House Park Road, Little Budworth, Cheshire CW6 9 DE (Royaume-Uni) jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

3) L'Assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes GEFCO SA avec siège social à L-5836 Alzingen 6, rue Nicolas Wester, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2011.

Fait à Pétange, le 13 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007055724/725/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04936. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Europe Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 101.579.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique tenue en date du 3 avril 2007 que:

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Le Guen Jean-François, responsable des achats, né à Eyvirat (France), le 16 octobre 1950, demeurant à F-78820 Juziers, 82, rue des Grandes Vignes avec effet au 31 mars 2007.

L'associé unique décide de nommer en son remplacement Monsieur Divoux Pascal, Dirigeant de société, né en France à Cirey sur Vezouze (54) le 13 juillet 1957, demeurant à F-57290 Fameck, 43, rue des Peupliers, en qualité de gérant unique de la société pour une durée indéterminée, avec tous les pouvoirs pour engager valablement la société, en toutes circonstances, par sa seule signature.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007055844/1123/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04836. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

G Finance Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 105.423.

—
Extrait des Résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 14 décembre 2006

Première résolution

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société du 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 30, Grand rue L-1660 Luxembourg à compter du 15 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

Le conseil d'administration

M. Y. Cacclin / M. T. de Pompignan

Référence de publication: 2007055726/6002/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00317. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Montepaschi Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.832.

—
Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 2 avril 2007, le mandat de l'auditeur: KPMG AUDIT S.à r.l., 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Hans de Graaf, Administrateur
- Monsieur Luigi Macchiola, Administrateur
- Monsieur Romeo Cella, Administrateur, Président

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

Pour MONTEPASCHI LUXEMBOURG S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Référence de publication: 2007055730/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06082. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Mondo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 37.668.

—
Il est porté à l'attention du public que l'adresse de Monsieur Maurizio Stroppiana, administrateur, est désormais la suivante:

14, Via Mazzini I-12050 Serralunga d'Alba Italie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007055734/5499/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06598. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Glibro Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 47.584.

KPMG FIDES PEAT ayant son siège social à CH-1206 Genève, 14, Chemin De-Normandie, commissaire aux comptes, a changé de dénomination en KPMG S.A.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour GLIBRO HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007055731/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06080. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Turf Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 102.265.

Extract of the resolution taken at the Postponed Annual General Meeting held on March 19th, 2007

- The co-option of Mrs Claire Benoist, financial director, professionally dwelling at 41, avenue George V, 75008 Paris, France, as Director of the Company in replacement of Mr Denis Leroy, is ratified.

Extrait de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée du 19 mars 2007

- La cooptation de Madame Claire Benoist, directeur financier, résidant professionnellement au 41, avenue George V, 75008 Paris, France, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Denis Leroy, Administrateur démissionnaire, est ratifiée.

Fait à Luxembourg, le 19 mars 2007.

For true copy/Certifié sincère et conforme

Pour TURF CAPITAL S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007055766/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06261. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

G & P Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 82.889.

Le 17 avril 2007, Monsieur Guy Frisch a vendu 50 parts sociales entièrement libérées de la société G & P PROPERTIES S. à r.l. à Monsieur Patrick Sganzerla.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour G & P PROPERTIES S.à r.l.

P. Sganzerla / G. Frisch

Référence de publication: 2007055845/1652/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05089. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Garlaban Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 99.955.

La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée Administrateur de la société GARLABAN HOLDING S.A., en date du 28 février 2006 pour un mandat d'une durée de 3 ans, a désigné Madame Nicole Thirion, née le 5 décembre 1957, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée du mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2007.

LOUV S.à r.l / FINDI S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

I. Schul / N. Thirion

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007055768/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06252. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Novacap Luxembourg (Participation 1) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 90.768.

In the year two thousand and seven, on the second day of March.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs Sandra Barret, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager of NOVACAP LUXEMBOURG (PARTICIPATION 1) (the «Company»), a société en commandite par actions, having its registered office at 5, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 90768, pursuant to a power of attorney dated 2nd March 2007.

A copy of the said power of attorney and resolution, initialled ne varietur by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state her declarations as follows:

1) The Company has been incorporated in the form of a société en commandite par actions under the name of NOVACAP LUXEMBOURG INDIVIDUALS COMPANY, pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 27 January 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 20 February 2003, number 185. The articles of incorporation have been last amended by a deed of the same notary on 15 February 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 22 February 2006 number 395.

2) The issued share capital of the Company is currently set at fifty-five thousand three hundred eight euro (EUR 55,308.-) represented by fully paid up shares, consisting of five thousand nine hundred ninety-three (5,993) class A ordinary shares, two thousand five hundred five (2,505) class B ordinary shares, two thousand five hundred five (2,505) class C ordinary shares, two thousand five hundred six (2,506) class D ordinary shares, one hundred six (106) class B-2 ordinary shares, one hundred six (106) class C-2 ordinary shares and one hundred six (106) class D-2 ordinary shares, each with a nominal value of four euro (EUR 4.-).

3) Pursuant to article 5.11 («Authorised Capital») of the articles of incorporation of the Company, the authorised share capital of the Company is currently set at three hundred thirty-seven thousand eight hundred forty-eight euro (EUR 337,848.-) represented by:

a. eighty-four thousand (84,000) class A ordinary shares having a nominal value of four euro (EUR 4.-) per share;

- b. one hundred fifty-four (154) class B-2 ordinary shares having a nominal value of four euro (EUR 4.-) per share;
- c. one hundred fifty-four (154) class C-2 ordinary shares having a nominal value of four euro (EUR 4.-) per share;
- d. one hundred fifty-four (154) class D-2 ordinary shares having a nominal value of four euro (EUR 4.-) per share;

The sole manager of the Company is authorised to issue shares without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

4) By a resolution adopted on 22 January 2007, the sole manager of the Company has decided to increase the issued share capital of the Company by an amount of one thousand eight hundred forty-eight (EUR 1,848.-) in order to increase it from its current amount of fifty-five thousand three hundred eight euro (EUR 55,308.-) up to fifty-seven thousand one hundred fifty-six euro (EUR 57,156.-) through the issue of one hundred fifty-four (154) Class B-2 Ordinary Shares, with a par value of four euro (EUR 4.-) each (the «Newly Issued Class B-2 Ordinary Shares»), one hundred fifty-four (154) Class C-2 Ordinary Shares, with a par value of four euro (EUR 4.-) each (the «Newly Issued Class C-2 Ordinary Shares»), one hundred fifty-four (154) Class D-2 Ordinary Shares, with a par value of four euro (EUR 4.-) each (the «Newly Issued Class D-2 Ordinary Shares») all being fully paid up in cash.

The Newly Issued Class B-2 Ordinary Shares, Newly Issued Class C-2 Ordinary Shares and Newly Issued Class D-2 Ordinary Shares have been entirely subscribed by NOVACAP LUXEMBOURG INDIVIDUALS COMPANY SCA, a société en commandite par action, having its registered office at 5, parc d'Activité Syrdall, Unit 8, L-5365 Münsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 92071, for a total amount of ninety-one thousand two hundred twelve euro and sixty-six cents (EUR 91,212.66).

The Newly Issued Class B-2 Ordinary Shares, Newly Issued Class C-2 Ordinary Shares and Newly Issued Class D-2 Ordinary Shares are subscribed for a total subscription price of ninety-one thousand two hundred twelve euro and sixty-six cent (EUR 91,212.66) consisting in one thousand eight hundred forty-eight euro (EUR 1,848.-) allocated to the share capital and eighty-nine thousand three hundred sixty-four euro and sixty-six cent (EUR 89,364.66) allocated to a share premium account.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

As a consequence of such increase of share capital, article 5.1 and article 5.11 of the articles of incorporation of the Company are amended and now read as follows:

« **5.1. Subscribed Capital.** The Company's subscribed capital is fixed at fifty-seven thousand one hundred fifty-six euro (EUR 57,156.-) represented by fully paid up shares, consisting of the following:

- a. five thousand nine hundred ninety-three (5,993) class A ordinary shares, designated as the «Class A Ordinary Shares», having a nominal value of four euro (EUR 4.-) per share;
- b. two thousand five hundred five (2,505) class B ordinary shares, designated as the «Class B Ordinary Shares», having a nominal value of four euro (EUR 4.-) per share;
- c. two thousand five hundred five (2,505) class C ordinary shares, designated as the «Class C Ordinary Shares», having a nominal value of four euro (EUR 4.-) per share;
- d. two thousand five hundred six (2,506) class D ordinary shares, designated as the «Class D Ordinary Shares», having a nominal value of four euro (EUR 4.-) per share;
- e. two hundred sixty (260) class B-2 ordinary shares, designated as the «Class B-2 Ordinary Shares», having a nominal value of four euro (EUR 4.-) per share;
- f. two hundred sixty (260) class C-2 ordinary shares, designated as the «Class C-2 Ordinary Shares», having a nominal value of four euro (EUR 4.-) per share;
- g. two hundred sixty (260) class D-2 ordinary shares, designated as the «Class D-2 Ordinary Shares», having a nominal value of four euro (EUR 4.-) per share;

All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these Articles, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter. No shares of any class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any shares of the Company, except as may be required by law.»

« **5.11. Authorised Capital.** In addition to the subscribed capital, the Company has an authorised capital which is fixed at three hundred thirty-six thousand euro (EUR 336,000.-) represented by eighty-four thousand (84,000) class A Ordinary Shares having a nominal value of four euro (EUR 4.-) per share.

During a period ending five (5) years after the date of publication of the shareholders' resolution to create the authorised capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Manager is authorised to increase in one or several times the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital. Such new shares (Ordinary Shares, preferred shares or shares of any class which may be issued by the Company) may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Manager may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise

agreed, when realising the authorised capital in full or in part, the Manager is expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The Manager may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Managers, the present Article is, as a consequence, to be adjusted.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux mars.

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Sandra Barret, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant du gérant unique de NOVACAP LUXEMBOURG (PARTICIPATION 1) (la «Société»), une société en commandite par actions ayant son siège social au 5, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 90768, suivant une procuration en date du 2 mars 2007.

Une copie de ladite procuration et de la résolution paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La personne comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les déclarations suivantes:

1) La Société a été constituée sous la forme d'une société en commandite par actions sous le nom de NOVACAP LUXEMBOURG (PARTICIPATION 1) suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 février 2003, numéro 185. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné le 15 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 février 2006 numéro 395.

2) La Société a un capital émis de cinquante-cinq mille trois cent huit euros (EUR 55.308,-) représenté par cinq mille neuf cent quatre-vingt-treize (5.993) actions ordinaires de classe A, deux mille cinq cent cinq (2.505) actions ordinaires de classe B, deux mille cinq cent cinq (2.505) actions ordinaires de classe C, deux mille cinq cent six (2.506) actions ordinaires de classe D, cent six (106) actions ordinaires de classe B-2, cent six (106) actions ordinaires de classe C-2 et cent six (106) actions ordinaires de classe D-2, ayant toutes une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) chacune.

3) Suivant l'article 5.11 («Capital Autorisé») des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société est fixé à trois cent trente-sept mille huit cent quarante-huit euros (EUR 337.848,-) représenté par:

a. quatre-vingt-quatre mille (84.000) actions ordinaires de classe A ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) par action;

b. cent cinquante-quatre (154) actions ordinaires de classe B-2 ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) par action;

c. cent cinquante-quatre (154) actions ordinaires de classe C-2 ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) par action;

d. cent cinquante-quatre (154) actions ordinaires de classe D-2 ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) par action;

Le gérant unique de la Société est autorisé à émettre des actions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription.

4) Par une résolution adoptée en date du 22 janvier 2007, le gérant unique de la Société a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de mille huit cent quarante-huit euros (EUR 1.848,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de soixante-cinq mille deux cent soixante-seize euros (EUR 65.276,-) à soixante-sept mille cent vingt-quatre euros (EUR 67.124,-) par l'émission de cent cinquante-quatre (154) actions ordinaires de classe B-2, ayant une valeur nominale de quatre euro (EUR 4,-) chacune (les «Actions Ordinaires de Classe B-2 Nouvellement Emises»), cent cinquante-quatre (154) actions ordinaires de classe C-2, ayant une valeur nominale de quatre euro (EUR 4,-) chacune (les «Actions Ordinaires de Classe C-2 Nouvellement Emises») et cent cinquante-quatre (154) actions ordinaires de classe D-2, ayant une valeur nominale de quatre euro (EUR 4,-) chacune (les «Actions Ordinaires de Classe D-2 Nouvellement Emises»), toutes ayant été libérées intégralement en espèces.

Les Actions Ordinaires de Classe B-2 Nouvellement Emises, Actions Ordinaires de Classe C-2 Nouvellement Emises et Actions Ordinaires de Classe D-2 Nouvellement Emises ont été entièrement souscrites par NOVACAP LUXEM-

BOURG INDIVIDUALS COMPANY SCA, une société en commandite par actions ayant son siège social au 5, parc d'Activité Syrdall, Unit 8, L-5365 Münsbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 92.071, pour un prix total de quatre-vingt-onze mille deux cent douze euros et soixante-six cents (EUR 91.212,66).

Les Actions Ordinaires de Classe B-2 Nouvellement Emises, les Actions Ordinaires de Classe C-2 Nouvellement Emises et les Actions Ordinaires de Classe D-2 Nouvellement Emises sont souscrites au prix total de quatre-vingt-onze mille deux cent douze euros et soixante-six cents (EUR 91.212,66) consistant en mille huit cent quarante-huit euros (EUR 1.848,-) alloués au capital social et en quatre-vingt-neuf mille trois cent soixante-quatre euros et soixante-six cents (EUR 89.364,66) alloués à la prime d'émission.

Le montant de l'augmentation de capital social est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

En conséquence de cette augmentation de capital, les articles 5.1 et 5.11 des statuts de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

« **5.1. Capital Souscrit.** La Société a un capital souscrit de cinquante-sept mille cent cinquante-six euros (EUR 57.156,-) représenté par des actions entièrement libérées, consistant en:

(a) cinq mille neuf cent quatre-vingt-treize (5.993) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) par action;

(b) deux mille cinq cent cinq (2.505) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) par action;

(c) deux mille cinq cent cinq (2.505) Actions Ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) par action; et

(d) deux mille cinq cent six (2.506) Actions Ordinaires de Classe D ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) par action.

(e) deux cent soixante (260) Actions Ordinaires de Classe B-2, ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) par action;

(f) deux cent soixante (260) Actions Ordinaires de Classe C-2, ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) par action;

(g) deux cent soixante (260) Actions Ordinaires de Classe D-2, ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) par action;

Toutes les actions votent ensemble et, sauf si la loi ou les présents Statuts en disposent autrement, les porteurs d'actions de classes différentes ne seront pas en droit de voter séparément quelque question que ce soit. Aucune classe d'action ne comporte un droit de préemption sur quelque action de la Société, sauf si la loi en dispose autrement.»

« **5.11. Capital Autorisé.** En sus du capital souscrit, la Société a un capital autorisé de trois cent trente-six mille euros (EUR 336.000,-), consistant en quatre-vingt-quatre mille (84.000) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) par action;

Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de la résolution des actionnaires de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, le Gérant est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé. Ces actions nouvelles (Actions Ordinaires, actions préférentielles ou actions de toute classe pouvant être émises par la Société) seront souscrites et émises suivant les conditions que le Gérant pourra déterminer, surtout en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles à souscrire et à émettre, ainsi que déterminer la date et le nombre des actions nouvelles à souscrire et à émettre, déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelles limites le paiement des actions nouvelles sera admissible en numéraire ou en nature. A moins que les actionnaires n'aient convenu autrement, lorsque le Gérant réalise le capital autorisé entièrement ou en partie, il est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants. Le Gérant pourra déléguer à tout administrateur ou cadre de la Société dûment autorisé ou à tout autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions nouvelles correspondant entièrement ou en partie au montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par les Gérants, le présent article sera modifié en conséquence.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Barret, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007. Relation: LAC/2007/1431. — Reçu 912,13 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007055769/211/208.

(070057014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Generali Real Estate Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 121.362.

In the year two thousand and seven, on the first of March.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of GENERALI REAL ESTATE FUND (hereafter the «Company»), a public limited liability company qualifying as an investment company with variable share capital, having its corporate seat at EBBC, route de Trèves 6 Bloc D, L-2633 Senningerberg, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanen, enacted on November 17, 2006, published in the Mémorial, Recueil des sociétés et associations C number 2236 of November 29, 2006 and whose bylaws have been last amended by an extraordinary general meeting held on December 21, 2006 in front of Maître Jean-Joseph Wagner, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is chaired by Mr Cristiano Stampa, company director, with professional address at EBBC, route de Trèves 6 Bloc D, L-2633 Senningerberg.

The chairman appoints as secretary Mrs Rachel Uhl, employee, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms Stéphanie Colson, employee, with professional address at 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The chairman declares and requestes the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the four hundred forty-nine thousand five hundred (449,500) shares are present or represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Creation of three categories of directors.
2. Amendment of the first paragraph of article 13 of the Company's articles of association.
3. Amendment of the third paragraph of article 14 of the Company's articles of association.
4. Insertion of a new paragraph to article 14 of the Company's articles of association.
5. Amendment of article 16 of the Company's articles of association.
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

IV. The shareholders resolve to create three categories of directors and decide that the board of directors of the Company will be composed as follows:

Category A Directors:

Mrs Anne-Marie de Chalambert, company director, born in Neuilly-sur-Seine, (France) on the 7th of June 1943, residing at 7, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France;

Mr Alban Liss, company director, born in Nancy (France) on the 25th July 1962, residing at 88, rue Raynouard, 75016 Paris, France;

Mr Julio Vidal Arean, company director, born in Madrid (Spain) on the 26th September 1963, residing at C/General Moscardo, 7, 6 ° A, 28020 Madrid, Spain;

Mr Klaus Edelhofer Frics, company director, born in Kirchberg (Lower Austria) on the 24th October 1954, residing at Nussberggasse 14/2, A-1190 Wien, Austria;

Category B Directors:

Mr Bernhard Berg, company director, born in Oberstadtfeld (Germany) on the 12th of July 1959, residing at An der Leimenkaut 36, 65207 Wiesbaden, Germany;

Mr Mark Wolter, company director, born in Schleiden (Germany) on the 8th December 1971, residing at Friesenwall 29, 50672 Köln, Germany.

Mr Julio Vidal Arean, company director, born in Madrid (Spain) on the 26th September 1963, residing at C/General Moscardo, 7, 6 ° A, 28020 Madrid, Spain;

Mr Klaus Edelhauser Frics, company director, born in Kirchberg (Lower Austria) on the 24th October 1954, residing at Nussberggasse 14/2, A-1190 Wien, Austria;

Category C Directors:

Mr Julio Vidal Arean, company director, born in Madrid (Spain) on the 26th September 1963, residing at C/General Moscardo, 7, 6 ° A, 28020 Madrid, Spain;

Mr Klaus Edelhauser Frics, company director, born in Kirchberg (Lower Austria) on the 24th October 1954, residing at Nussberggasse 14/2, A-1190 Wien, Austria;

Mr Cristiano Stampa, company director, born in Sondrio (Italy) on the 25th of October 1977, residing at 4-6, rue de la Boucherie, L-1247 Luxembourg;

Mr Giovanni Paviera, company director, born in Torino (Italy) on the 19th of June 1959, residing at Via San Francesco da Paola 29, 10123 Turin, Italy.

V. The shareholders resolve to amend the first paragraph of article 13 of the Company's articles of association as follows:

« **Art. 13. first paragraph.** The Company shall be managed by a Board of Directors (in these Articles, «Board») composed of a minimum of three and a maximum of eight members, who need not be Shareholders of the Company. The Board of Directors is composed of Category A Directors, Category B Directors and Category C Directors. They shall be elected for a term of a maximum of three years and shall hold office until their successor is appointed. The directors shall be elected, and their remuneration decided, by the Shareholders at a general meeting of Shareholders deciding by Qualified Majority.»

VI. The shareholders resolve to amend the third paragraph of article 14 of the Company's articles of association as follows:

« **Art. 14. third paragraph.** The Board may appoint any officers, including a managing director (the «Managing Director») and any managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the Board. The Board may also appoint a general manager which need not be member of the Board (the «General Manager»), being understood that the General Manager will have no authority in the management of the Company, nor voting rights, nor direct liability. The General Manager's principal activity will be to support the activity of the Managing Director and in particular to be active into the investment opportunities origination and structuring, being understood that recommendations of the General Manager are not binding the Board. The General Manager will be present at Board's meeting if so required by the Board. The officers need not be directors or Shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the Board.»

VII. The shareholders resolve to insert between the tenth and the eleventh paragraph of article 14 of the Company's articles of association, a new paragraph which should be read as follows:

«A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board.»

VIII. The shareholders resolve to amend the article 16 of the Company's articles of association as follows:

« **Art. 16. Corporate signature.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of any director of any category for any matter not exceeding five thousand Euro (€ 5,000.-) and by the joint signature of any two different category directors for any matter exceeding five thousand Euro (€ 5,000.-).»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le premier mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable GENERALI REAL ESTATE FUND (ci-après «la Société»), ayant son siège social au EBBC, route de Trèves 6, Bloc D, L-2633 Senningerberg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanen, en date du 17 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 2236 du 29 novembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois lors d'une assemblée générale extraordinaire en date du 21 décembre 2006 tenue devant Maître Jean-Joseph Wagner, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Cristiano Stampa, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au EBBC, route de Trèves 6, Bloc D, L-2633 Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Rachel Uhl, employée, ayant son adresse professionnelle au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Stéphanie Colson, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, la scrutatrice et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présents ou représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Création de trois catégories d'administrateurs.
2. Modification du premier paragraphe de l'article 13 des statuts de la Société.
3. Modification du troisième paragraphe de l'article 14 des statuts de la Société.
4. Insertion d'un nouveau paragraphe à l'article 14 des statuts de la Société.
5. Modification de l'article 16 des statuts de la Société.
6. Divers.

IV. Les associés décident de créer trois catégories d'administrateurs et décident que le conseil de la Société sera composé comme suit:

Administrateurs de catégorie A:

Madame Anne-Marie de Chalambert, administrateur de société, née à Neuilly-sur-Seine (France), le 7 juin 1943, demeurant au 7, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France;

Monsieur Alban Liss, administrateur de société, né à Nancy (France) le 25 juillet 1962, demeurant au 88, rue Raynouard, 75016 Paris, France;

Monsieur Julio Vidal Arean, administrateur de société, né à Madrid (Espagne) le 26 septembre 1963, demeurant au C/ General Moscardo, 7, 6° A, 28020 Madrid, Espagne;

Monsieur Klaus Edelhauser Frics, administrateur de société, né à Kirchberg (Lower Autriche) le 24 Octobre 1954, demeurant à Nussberggasse 14/2, A-1190 Vienne, Autriche;

Administrateurs de catégorie B:

Monsieur Bernhard Berg, administrateur de société, né à Oberstadtfeld (Allemagne) le 12 juillet 1959, demeurant à An der Leimenkaut 36, 65207 Wiesbaden, Allemagne.

Monsieur Mark Wolter, administrateur de société, né à Schleiden (Allemagne) le 8 décembre 1971, demeurant à Friesenwall 29, 50672 Köln, Allemagne;

Monsieur Julio Vidal Arean, administrateur de société, né à Madrid (Espagne) le 26 septembre 1963, demeurant au residing C/General Moscardo, 7, 6° A, 28020 Madrid, Espagne;

Monsieur Klaus Edelhauser Frics, administrateur de société, né à Kirchberg (Lower Austria) le 24 Octobre 1954, demeurant à Nussberggasse 14/2, A-1190 Vienne, Autriche;

Administrateurs de catégorie C:

Monsieur Julio Vidal Arean, administrateur de société, né à Madrid le 26 septembre 1963, demeurant au residing C/ General Moscardo, 7, 6° A, 28020 Madrid, Espagne;

Monsieur Klaus Edelhauser Frics, administrateur de société, né à Kirchberg (Lower Austria) le 24 Octobre 1954, demeurant à Nussberggasse 14/2, A-1190 Vienne, Autriche;

Monsieur Cristiano Stampa, administrateur de société, né à Sondrio (Italie) le 25 octobre 1977, demeurant au 4-6, rue de la Boucherie, L-1247 Luxembourg;

Monsieur Giovanni Paviera, administrateur de société, né à Turin (Italie) le 19 juin 1962, demeurant Via San Francesco da Paola 29, Turin, Italie.

V. Les associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 13 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 13. Premier paragraphe.** La Société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au minimum et de huit membres au maximum, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires de la Société. Le Conseil est composé d'Administrateurs de catégorie A, d'Administrateurs de catégorie B et d'Administrateurs de catégorie C. Ils seront élus pour une période maximum de trois ans et resteront en poste jusqu'à ce que leur successeur soit nommé. Les administrateurs sont nommés et leur rémunération décidée par les Actionnaires à l'assemblée générale des Actionnaires décidant à la Majorité Qualifiée.»

VI. Les associés décident de modifier le troisième paragraphe de l'article 14 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 14. Troisième paragraphe.** Le Conseil peut nommer des directeurs, dont un administrateur délégué (l'«Administrateur Délégué») et tous autres gérants ainsi que tous autres directeurs dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires et la gestion de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil. Le Conseil peut nommer aussi un directeur général qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil (le «Directeur Général»), étant entendu que le Directeur Général n'aura pas de pouvoir dans la gestion de la Société, ni de droits de vote, ni de responsabilité directe. L'activité principale du Directeur Général sera de soutenir l'Administrateur Délégué et en particulier d'être actif en ce qui concerne l'origine et la structure des opportunités d'investissement, étant entendu que les recommandations du Directeur Général ne lient pas le Conseil. Le Directeur Général assistera aux réunions du Conseil si le Conseil l'exige. Les directeurs n'ont pas besoin d'être administrateurs ou Actionnaires de la Société. Pour autant que les Statuts n'en décident pas autrement, les directeurs auront les pouvoirs et charges qui leurs sont attribués par le Conseil.

VII. Les associés décident d'insérer entre le dixième et le onzième paragraphe de l'article 14 des statuts de la Société, un nouveau paragraphe formulé comme suit:

«Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil. Une telle décision peut être documentée dans un seul document, ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil.»

VIII. Les associés décident de modifier l'article 16 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 16. Pouvoirs de signature.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature unique d'un administrateur de n'importe quelle catégorie pour tout engagement n'excédant pas cinq mille Euros (€ 5.000,-) et par la signature conjointe de deux administrateurs de catégories différentes pour les engagements supérieurs à cinq mille Euros (€ 5.000,-).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: C. Stampa, R. Uhl, S. Colson, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007. Relation: LAC/2007/1042. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007055770/211/209.

(070056939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Mirinvest Fund Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 98.946.

E

2007 à 11 heures

Résolution 5

«L'Assemblée décide de reconduire le mandat des administrateurs MM. Yves Mirabaud, Marc Pereire et Craig Federson pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de 2008.»

Résolution 6

«L'Assemblée décide de reconduire le mandat du réviseur d'entreprises, ERNST & YOUNG, Luxembourg, pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de 2008.»

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2007055786/3085/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06905. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

SBRE RR Comm 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 121.114.

In the year two thousand and seven, on the seventh of March.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SBRE RR COMMERCIAL PROP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 121.110 (the «Sole Shareholder») here represented by Mrs Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 March 2007.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

Such appearing party is the sole partner of SBRE RR COMM 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 121.114, incorporated by a deed drawn up by the undersigned notary on 6 November 2006 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2331 dated 14 December 2006 (the «Company»).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dismiss with immediate effect, the following persons:

- Mr Felix Bauer, of his mandate as A Manager of the Company; and
- Mr Marc Torbick, of his mandate as B Manager of the Company.

Discharge will be granted to the dismissed managers during the meeting having to approve the annual accounts of the Company as at 31 December 2007.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to fully restate the articles 5, 11, 12, 13, 15 and 16 of the articles of incorporation of the Company, in order to give them, the following wording:

« **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.»

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint as manager of the Company, with immediate effect, the following persons:

- Mr Mark Weeden, born on December 4, 1954 in London, United Kingdom, residing at 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr Michel Van Krimpen, born on 19 February 1968 in Rotterdam, The Netherlands, residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille sept, le sept mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SBRE RR COMMERCIAL PROP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121.110 (l'«Associé Unique»), ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 mars 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de SBRE RR COMM 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.114 et constituée en vertu d'un acte reçu le 6 novembre 2006 par le notaire instrumentant et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2.331 en date du 14 décembre 2006 (la «Société»).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de démettre de leurs fonctions, avec effet immédiat, les personnes suivantes:

- Monsieur Felix Bauer, de son mandat de gérant A de la Société; et
- Monsieur Marc Torbick, de son mandat de gérant B de la Société.

Décharge sera donnée aux gérants démis de leurs fonctions lors de l'assemblée générale annuelle devant approuver les comptes au 31 décembre 2007.

Deuxième résolution

L'Associé Unique de refondre intégralement les articles 5, 11, 12, 13, 15 et 16 des statuts de la Société, afin de leurs donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs

à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer avec effet immédiat, en tant que gérants de la Société, les personnes suivantes:

- Monsieur Mark Weeden, né le 4 décembre 1954, à Londres, Royaume-Uni, demeurant au 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Michel Van Krimpen, né le 19 février 1968 à Rotterdam, les Pays Bas, demeurant au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Dont acte, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 mars 2007, Relation: EAC/2007/2138. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 avril 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007055780/239/209.

(070056929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Benelux Construct S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.439.

L'an deux mille sept, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Laurens Damen, administrateur de sociétés, demeurant à B-3960 Bree, Nieuwstadweg 24-3, ici représenté par Monsieur Ivan Desmet, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé dressée à Bree (Belgique), le 22 mars 2007.

Laquelle procuration après avoir été signé ne varietur par les parties et le notaire soussigné, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte.

Lequel comparant, a exposé au notaire:

- que la société BENELUX CONSTRUCT S. à r.l. a été constituée suivant acte reçu par le Notaire Urbain Tholl, de résidence à Mersch, le 16 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1.244 du 28 juin 2006,

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 115.439,

- qu'elle a un capital de douze mille six cents euros (12.600,- €) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-six (126,- €) euros,

- que le comparant est le seul et unique associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée BENELUX CONSTRUCT S. à r.l. avec siège social à L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss

- que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ses décisions prises sur l'ordre du jour:

Résolution unique

L'associé décide changer le siège de la société de Beckerich à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte et de modifier en conséquence l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** le siège social de la société est établi à Wiltz.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 700,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Desmet, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 28 mars 2007. WIL/2007/206. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 6 avril 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007056658/2724/43.

(070050176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

SBRE RR Comm 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 121.113.

In the year two thousand and seven, on the seventh of March.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SBRE RR COMMERCIAL PROP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 121.110 (the «Sole Shareholder») here represented by Mrs Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 March 2007.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

Such appearing party is the sole partner of SBRE RR COMM 1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 121.113, incorporated by a deed drawn up by the undersigned notary on 6 November 2006 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2331 dated 14 December 2006 (the «Company»).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dismiss with immediate effect, the following persons:

- Mr Felix Bauer, of his mandate as A Manager of the Company; and
- Mr Marc Torbick, of his mandate as B Manager of the Company.

Discharge will be granted to the dismissed managers during the meeting having to approve the annual accounts of the Company as at 31 December 2007.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to fully restate the articles 5, 11, 12, 13, 15 and 16 of the articles of incorporation of the Company, in order to give them, the following wording:

« **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman *pro tempore* by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.»

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint as manager of the Company, with immediate effect, the following persons:

- Mr Mark Weeden, born on December 4, 1954 in London, United Kingdom, residing at 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr Michel Van Krimpen, born on 19 February 1968 in Rotterdam, The Netherlands, residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille sept, le sept mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SBRE RR COMMERCIAL PROP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121.110 (l'«Associé Unique»), ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 mars 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de SBRE RR COMM 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.113 et constituée en vertu d'un acte reçu le 6 novembre 2006 par le notaire instrumentant et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2.331 en date du 14 décembre 2006 (la «Société»).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de démettre de leurs fonctions, avec effet immédiat, les personnes suivantes:

- Monsieur Felix Bauer, de son mandat de gérant A de la Société; et
- Monsieur Marc Torbick, de son mandat de gérant B de la Société.

Décharge sera donnée aux gérants démis de leurs fonctions lors de l'assemblée générale annuelle devant approuver les comptes au 31 décembre 2007.

Deuxième résolution

L'Associé Unique de refondre intégralement les articles 5, 11, 12, 13, 15 et 16 des statuts de la Société, afin de leurs donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent

s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer avec effet immédiat, en tant que gérants de la Société, les personnes suivantes:

- Monsieur Mark Weeden, né le 4 décembre 1954, à Londres, Royaume-Uni, demeurant au 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Michel Van Krimpen, né le 19 février 1968 à Rotterdam, les Pays-Bas, demeurant au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Dont acte, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 mars 2007, Relation: EAC/2007/2137. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 avril 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007055781/239/209.

(070056924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Mir Théâtre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 65.750.

E

2007 à 11h45

Résolution 5

«L'Assemblée décide de reconduire le mandat des administrateurs MM. Yves Mirabaud, Marc E. Pereire, et Craig Fedderson pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de 2008»

Résolution 6

«L'Assemblée décide de reconduire le mandat du réviseur d'entreprises, ERNST & YOUNG, Luxembourg, pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de 2008»

Pour copie conforme
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2007055788/3085/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06896. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Europian Leasing SPV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 122.214.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mars 2007

- Sont nommées administrateurs de la société Mme Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg et M. Olivier Jarny, employé privé, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement des administrateurs démissionnaires M. Tom Verheyden et M. Vincent de Rycke.

- Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2007055791/1463/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06987. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

S-Sens-Ciel Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 97, Muehlenweg.

R.C.S. Luxembourg B 102.216.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007055873/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07558. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

CORSAIR (Luxembourg) N°2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 89.738.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 mars 2007

- Sont nommées administrateurs de la société Mme Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg et M. Olivier Jarny, employé privé, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement des administrateurs démissionnaires M. Tom Verheyden et M. Vincent de Rycke.

- Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2007055792/1463/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06976. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Elgin Credit Plus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 106.440.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mars 2007

- Sont nommées administrateurs de la société Mme Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg et M. Olivier Jarny, employé privé, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement des administrateurs démissionnaires M. Tom Verheyden et M. Vincent de Rycke.

- Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2007055793/1463/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06963. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Plazza Investments & Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1429 Luxembourg, 30, rue Tony Dutreux.

R.C.S. Luxembourg B 100.540.

Le 17 avril 2007, Monsieur Guy Frisch a vendu 62 parts sociales entièrement libérées de la société PLAZZA INVESTMENTS & PROPERTIES S. à r.l. à Monsieur Patrick Sganzerla.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour PLAZZA INVESTMENTS & PROPERTIES S.à r.l.

P. Sganzerla / G. Frisch

Référence de publication: 2007055847/1652/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05091. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

CORSAIR (Luxembourg) N°1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 89.629.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 mars 2007

- Sont nommées administrateurs de la société Mme Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg et M. Olivier Jarny, employé privé, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement des administrateurs démissionnaires M. Tom Verheyden et M. Vincent de Rycke.

- Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2007055794/1463/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06918. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Elgin Credit Plus (Germany) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 106.448.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mars 2007

- Sont nommées administrateurs de la société Mme Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg et M. Olivier Jarny, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement des administrateurs démissionnaires M. Tom Verheyden et M. Vincent de Rycke.

- Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2007055795/1463/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06916. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Paribas Trust Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 29.445.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2006

L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de nommer PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises de la société.

Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour copie conforme

E. Berg / Y. Juchem

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007055851/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06782. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

CORSAIR (Luxembourg) N°18 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 95.219.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 mars 2007

- Sont nommées administrateurs de la société Mme Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg et M. Olivier Jarny, employé privé, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement des administrateurs démissionnaires M. Tom Verheyden et M. Vincent de Rycke.

- Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2007055796/1463/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06885. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Rumba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 124.399.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 mars 2007

- Sont nommées administrateurs de la société Mme Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg et M. Olivier Jarny, employé privé, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement des administrateurs démissionnaires M. Tom Verheyden et M. Vincent de Rycke.

- Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 23 mars 2007.

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2007055797/1463/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06881. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Foncière Rocade, Société Anonyme.

Siège social: L-2226 Luxembourg, 6, rue du Fort Niedergruenewald.

R.C.S. Luxembourg B 107.488.

—
Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007055889/1035/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00243. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Commercial Union International Life S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 34.500.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 55.381.

Ex

heures.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale de la Société en date du 4 avril 2007 que:

- Les administrateurs ont vu leurs mandats respectifs renouvelés pour une nouvelle période qui arrivera à échéance à l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire devant approuver les comptes de l'exercice 2007.

- Mr. Gerhard Trubel, Administrateur Délégué 38, rue Val Fleuri L-1526 Luxembourg, né le 17 février 195, Neunkirchen, Allemagne

- Mr. Ed Morgan, Via Zoppi, 4, 6900, Lugano, Suisse, né le 27 février 1964 à Abbingdon, Royaume-Uni

- Mr. Cees Frankhuisen, Hoogland 22, 3401RP Usselstein, Pays-Bas, né le 9 mars 1950 à Maartensdijk, Pays-Bas

- Ms. Marjan van Kasteren, Mariotteplein 44 hs, 1098 PA Amsterdam, Pays-Bas, née le 22 mai 1968, à Oploo ca., Pays-Bas

Le réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers a vu son mandat renouvelé pour une nouvelle période qui arrivera à échéance à l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire devant approuver les comptes de l'exercice 2007.

- PricewaterhouseCoopers S. à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 65477.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2007

Signature.

Référence de publication: 2007055798/4105/26.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06717. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Ginny (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 4.250.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 82.579.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire en date: du 28 mars 2007

4^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008. Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur John R. Scerbo, Chief Financial Officer, né le 10 novembre 1968 à Jersey City, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique et demeurant au 17, Hoyt Street, New Canaan, Connecticut 06840, Etats-Unis d'Amérique.

- Monsieur David Heidecorn, Partner, né le 18 septembre 1956 à New York, Etats-Unis d'Amérique et demeurant au 4, Gifford Lake Drive, Armonk, NY 10504, Etats-Unis d'Amérique.

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, né le 30 octobre 1952 à Wiltz (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

Pour GINNY (LUXEMBOURG) S.à.r.l.

FIDALUX S.A.

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007055803/565/28.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06819. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Lirvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 124.761.

Suite à la conclusion en date du 12 avril 2007 d'une convention de cession de parts sociales, la société ECOPROMPT S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société LIRVEST S.à.r.l. de la manière suivante:

- 125 parts sociales d'une valeur de EUR 100,- chacune, à la société 26 INVESTMENTS S.A. ayant son siège social au 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

Ainsi, les parts de la société à responsabilité limitée LIRVEST S.à.r.l. sont réparties de la manière suivante:

- 26 INVESTMENTS S.A., 125 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Pour LIRVEST S.à.r.l.

A. Coulombel

Gérant par procuration

Référence de publication: 2007055801/565/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06818. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

LTR, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 105.695.

—
Extraits des résolutions prises lors de la réunion pu conseil d'administration tenue en date du 20 janvier 2005

2^{ème} Résolution

Comme prévu lors de la nomination de Monsieur Paul Huyghe en tant que délégué à la gestion journalière en date du 20 janvier 2005, le mandat de Monsieur Paul Huyghe prend fin en même temps que son mandat d'administrateur de la société, à savoir en date du 30 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LTR

L. Verelst

Président

Référence de publication: 2007055804/565/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06804. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Delta Lloyd L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 24.964.

—
Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

M.-C. Mahy

Référence de publication: 2007055888/7/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00203. - Reçu 80 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Camberwell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 127.149.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twentieth of March.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LTA INVESTMENTS INC., with registered office at Arango/Orillac Building, Eats 54th Street, Panama, Republic of Panama, registered with the Panamanian Trade and Corporation Register under number 521268,

here represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal given on March 19, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one single Shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding 40 (forty) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of CAMBERWELL S.à r.l.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-city.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, shares

Art. 6. Subscribed capital. The share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros), represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The

shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several Managers. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

The members of the Board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers of the Company. In case the Managers are split in two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the managers are temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole Shareholder or, in case the Company has several Shareholders, by the Shareholders acting under their joint signatures.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either Shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day management. The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the Board of Managers.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the Managers are split in two categories, at least one Category A Manager and one Category B shall be present or represented. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

Art. 14. Liability- Indemnification. The Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 16. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than 25 (twenty-five) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of «force majeure» so require.

Art. 17. Powers of the meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by Shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of financial statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once 5% (five percent) of the net profit of the current year has been allocated to the statutory reserve.

Chapter VI. Dissolution, liquidation

Art. 23. Dissolution, liquidation.

At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2007.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, have been subscribed by LTA INVESTMENTS INC., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand euros.

Resolution of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Fix the number of Manager at 1 (one).
2. Appoint the following person as manager:
 - Mr Franz Prost, company's director, born in Luxembourg on July 13th, 1959, residing professionally at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

The duration of the manager's mandate is unlimited.

3. Fix the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LTA INVESTMENTS INC., ayant son siège social à Arango/Orillac Building, Eats 54th Street, Panama, République de Panama, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Panama sous le numéro 521268,

Représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de 40 (quarante) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination CAMBERWELL S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, parts sociales

Art. 6. Capital souscrit. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et diminution du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les Gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si les gérants sont temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion journalière. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront sans prendre en compte le ou les gérants concernés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, indemnisation. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de 25 (vingt-cinq) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition

Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour-cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que 5% (cinq pour cent) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Toutes les 500 (cinq cents) parts sociales ont été souscrites par LTA INVESTMENTS INC., préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

57397

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros.

Décision de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Fixer le nombre de gérant à un (1).
2. Nommer la personne suivante en tant que gérant:
 - Monsieur Franz Prost, directeur de société, né à Luxembourg le 13 juillet 1959, résidant professionnellement au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.
- La durée du mandat du gérant est illimitée.
3. Fixer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, Relation: LAC/2007/2982. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007055805/211/473.

(070056832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Mc Clou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2360 Luxembourg, 19, allée des Poiriers.

R.C.S. Luxembourg B 84.534.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

McClou SA

Signature

Référence de publication: 2007055940/3507/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2007, réf. LSO-CE00387. - Reçu 95 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

IHL, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 105.317.

Extraits des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 20 décembre 2004

2^{ème} Résolution

Comme prévu lors de la nomination de Monsieur Paul Huyghe en tant que délégué à la gestion journalière en date du 20 décembre 2004, le mandat de Monsieur Paul Huyghe prend fin en même temps que son mandat d'administrateur de la société à savoir en date du 30 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IHL
L. Verelst
Président

Référence de publication: 2007055808/565/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06803. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Eaton Holding IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 127.110.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the ninth day of March.

Before Us Maître Henry Hellinckx, residing in Luxembourg.

There appeared:

EATON MANUFACTURING LP, a limited partnership under the laws of Scotland, with registered office at Tay House, 300 Bath Street, Glasgow G2 4NA, UK, registered with Companies House, Edinburgh under Partnership N ° 5969, here represented by Mr Partick Van Hees, lawyer, with professional address at 21, rue de Colmar-Berg, L-7225 Mersch by virtue of a proxy given on March 9, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one single Shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition and holding of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise, being an affiliate or not, and in particular it may provide and coordinate financial services to affiliated companies of the EATON Group, such as zero balancing and notional pooling activities. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of EATON HOLDING IV S.à r.l.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-city.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, shares

Art. 6. Subscribed capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (€ 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several Managers. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

The members of the Board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

The Managers need not be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers of the Company. In case the Managers are split in two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the managers are temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole Shareholder or, in case the Company has several Shareholders, by the Shareholders acting under their joint signatures.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either Shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day management. The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the Board of Managers.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the Managers are split in two categories, at least one Category A Manager and one Category B shall be present or represented. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

Art. 14. Liability- Indemnification. The Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 16. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of «force majeure» so require.

Art. 17. Powers of the meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by Shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of financial statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim dividends. Interim dividends may be distributed, at anytime, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, liquidation

Art. 23. Dissolution, liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2007.

Subscription - Payment

All the five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (€ 25.-) each, have been subscribed by EATON MANUFACTURING LP, prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

57402

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euros.

Resolution of the Sole Shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Fix the number of Managers at three (3).
2. Appoint the following persons as Managers:
 - Mr James Dewar Pryde, Vice President - Finance and Administration, residing at Chemin des Basquets 1, CH-1024 Ecublens, Switzerland,
 - Mr Robert Elliott, Vice President - Assistant Treasurer, residing at 22, route de l'Etraz, CH-1136 Bussy-Chardonney, Switzerland,
 - Mrs Susanne Marston, Senior European Legal Counsel, residing at 1b, rue des Uttins, CH-1110 Morges, Switzerland,The duration of the managers' mandate is unlimited.
3. Fix the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf mars

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EATON MANUFACTURING LP, un limited partnership de droit écossais, ayant son adresse au Tay House, 300 Bath Street, Glasgow G2 4NA, UK, enregistré au Companies House, Edinburg sous le numéro 5969,

Représenté par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, avec adresse professionnelle au 21, rue de Colmar-Berg, L-7225 Mersch, en vertu d'une procuration donnée le 9 mars 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise et la détention de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise, étant une filiale ou non, et en particulier elle pourra offrir et coordonner des services financiers pour des filiales du groupe EATON, tels que des activités de pooling. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en

autre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination EATON HOLDING IV S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, parts sociales

Art. 6. Capital souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq Euros (€ 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et diminution du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les Gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si les gérants sont temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion journalière. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront sans prendre en compte le ou les gérants concernés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, indemnisation. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires,

ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale. Répartition

Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcents (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par EATON MANUFACTURING LP, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euros.

Décision de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Fixer le nombre de gérants à trois (3).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants:
 - M. James Dewar Pryde, Vice Président - Finance et Administration, demeurant au Chemin des Basquets 1, CH-1024 Ecublens, Suisse,
 - M. Robert Elliott, Vice Président - Assistant Treasurer, demeurant au 22, route de Petraz, CH-1136 Bussy-Char-donney, Suisse,
 - Mme Susanne Marston, Senior European Legal Counsel, demeurant au 1b, rue des Uttins, CH-1110 Morges, Suisse.La durée du mandat des gérants est illimitée.
3. Fixer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, Relation: LAC/2007/2549. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007055375/242/481.

(070055598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Eurotecnica Melamine, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 104.410.

—
Extraits des résolutions prises lors des réunions des deux assemblées générales extraordinaires des actionnaires tenues en date du 26 février 2007

3^{ème} Résolution de la première Assemblée Générale tenue en date du 26 février 2007

L'Assemblée Générale prend acte de la démission, avec effet au 26 février 2007, de Messieurs Stefano Cagliari et Guy Fasbender de leur fonction d'administrateur au sein de la société.

1^{ère} Résolution de la deuxième Assemblée Générale tenue en date du 26 février 2007

L'Assemblée Générale décide de nommer à la fonction d'administrateurs au sein de la société avec effet au 26 février 2007, les personnes suivantes:

- Monsieur Erwin Keutner, dirigeant, demeurant au 24, Stachelsweg, D-51107 Köln;
 - Monsieur David Joseph Cassidy, dirigeant, demeurant au 9B, Staldenbachstrasse, CH-8808 Pläffikon, Suisse;
 - Monsieur Claus Cronberger, dirigeant, demeurant au 23, Aruac Road, Valsayn South, Trinidad & Tobago,
- L'Assemblée Générale leur confère mandat jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2007.

Pour EUROTECNICA MELAMINE

Signatures

Référence de publication: 2007055809/565/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06800. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Nuovo Pignone International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 95.082.175,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 17.045.

—
Les associés de la Société ont décidé avec effet à la date du 31 janvier 2007:

- d'accepter la démission de Mme Angela Kinley, gérant B de la Société;
- de nommer Mr Saadat Mahmood, né le 4 janvier 1976 à Sambrial, Pakistan, avec adresse professionnelle au Colombia House, 32, Reid Street, Hamilton, HM11, Bermuda, comme gérant B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007055825/2460/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05593. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Fulvinvestment International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.456.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 avril 2007

L'Assemblée Générale accepte et approuve la démission de:

- Monsieur Jean Lambert, administrateur, demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
- Monsieur Patrice Yande, administrateur, demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement des administrateurs sortant:

- Mme Catherine Guffanti, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- Mme Luc Verelst, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007055827/1022/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04664. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

RSHB Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 111.968.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires de la Société lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège, le 24 avril 2007, que:

1. La démission de sa fonction de commissaire aux comptes de l'ALLIANCE REVISION S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Section B, sous le numéro 46.498, a été acceptée avec effet immédiat au 24 avril 2007.

2. L'ALLIANCE REVISION S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Section B, sous le numéro 46.498, été élu réviseur d'entreprise de la Société, avec effet au 24 avril 2007 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007055829/805/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06871. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Gavia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 73.022.

—
Extrait des résolutions circulaires du Conseil d'Administration du 30 mars 2007

- Monsieur Marc Häfliger, comptable, demeurant au 1, chemin de Senaugin, 1162 St-Prex, Suisse, a été nommé comme nouvel administrateur avec effet au 1^{er} avril 2007, en remplacement de Monsieur Geert H. T. Van Der Molen, administrateur démissionnaire avec effet au 31 mars 2007.

Le mandat de Monsieur Marc Häfliger prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007055855/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06297. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.